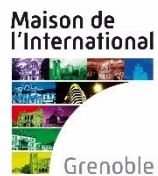




## Atelier d'échanges Burkina Faso

Quelles ressources en eau pour les projets d'accès à l'eau potable ?

A Grenoble et Rennes les 3 et 5 octobre 2018



Cette activité s'inscrit dans des plans d'action soutenus par :



## Atelier d'échanges Burkina Faso

Quelles ressources en eau pour les projets d'accès à l'eau potable ?

Le pS-Eau a organisé la venue de partenaires burkinabè en France et proposé 2 rencontres d'échanges à :

- Grenoble, le 3 octobre, en partenariat avec la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Réseau régional RESACCOOP, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne Rhône Alpes
- Rennes, le 5 octobre, avec le soutien de la Région Bretagne

Ces rencontres étaient organisées dans le cadre du réseau ACTEA ([www.actea.org](http://www.actea.org)), réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso.

La délégation était composée de **M. Serge TRAORE**, Directeur Général des Ressources en Eau au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, **M. Ghislain KABORE**, Directeur Général de l'Agence de l'Eau du Nakanbé et **M. Justin BAYILI**, animateur du réseau ACTEA-Burkina.



Ces échanges ont contribué à

- Informer les acteurs de solidarité internationale sur les défis auxquels doit répondre le Burkina Faso en matière de gestion des ressources en eau ;
- Connaître les acteurs impliqués sur ces sujets et faciliter les échanges avec des représentants d'institutions burkinabè ;
- Echanger les expériences et les initiatives portées par les acteurs français et burkinabè pour améliorer la connaissance et la protection des ressources en eau.

# 1 Mieux connaître les ressources en eau au Burkina Faso et accompagner la gestion de ces ressources

## 1.1 Présentation de la Direction Générale des Ressources en eau

La **Direction Générale des Ressources en Eau** (DGRE) est une des directions centrales du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et contribue à la mise en œuvre de la politique nationale. Elle a plus spécifiquement pour mission de développer les **connaissances et suivre les données sur les ressources en eau** du pays, tant en termes de disponibilité, que de qualité.

Cela passe par l'opérationnalisation du **système nationale d'information sur l'eau (SNI Eau)** qui rassemble les données sur les eaux de surface et eaux souterraines. Ces données sont issues des services du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (sur la base des informations sur les forages existants, leurs caractéristiques techniques, les données sur la qualité de l'eau, etc.) mais aussi des autres ministères concernés par les ressources en eau (Ministère de l'Agriculture, etc.).

La DGRE développe également un **centre de documentation sur l'eau** qui doit rassembler les différents documents sectoriels : textes réglementaires, rapports d'études, etc. Les documents fondamentaux devraient être accessibles en ligne et ainsi disponibles pour les partenaires de coopération.

La DGRE intervient également sur la **réglementation** sur l'eau.

## 1.2 Présentation de l'Agence de l'Eau du Nakanbé

Pour répondre à la demande en eau des populations, notamment après la période dramatique des grandes sécheresses dans les années 70, le Burkina Faso a largement investi dans des ouvrages hydrauliques (barrages, forages, etc.). Néanmoins, la création d'ouvrages ne suffit pas pour assurer un accès durable à l'eau. Il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité de la ressource, pour tous les usages, dans la durée.

C'est pourquoi, à la fin des années 90, le Burkina Faso a adopté une politique de gestion intégrée des ressources en eau. D'une approche sectorielle, le pays est passé à une approche territoriale : le bassin versant devient le territoire de gestion des ressources en eau. Les 5 **Agences de l'Eau du Burkina** (voir la carte ci-contre) ont été créées dans ce cadre. L'Agence de l'Eau du Nakanbé a été la première Agence à voir le jour en 2007.



Les principales missions des Agences sont :

- d'animer la **concertation** entre les usagers pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique
- de **planifier** à l'échelle du bassin les priorités à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)
- de promouvoir, à l'échelle du bassin, une **utilisation rationnelle** des ressources en eau, la **lutte contre la pollution** et la **protection des milieux aquatiques** ;
- de **percevoir des taxes** auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent (voir l'encadré ci-dessous)

L'action des Communes, des Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et des Agences de l'Eau sont complémentaires. L'Agence agit pour la connaissance et le suivi des ressources en eau (grand cycle de l'eau), ressources qui sont mobilisés notamment par les acteurs des services d'eau potable tels que les Communes et DREA (petit cycle de l'eau).

### La Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

Le principe de la Contribution Financière en matière d'Eau a été adopté en 2001, dans la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. La loi sur la CFE en 2009 et son décret d'application de 2011 en définissent les modalités. Cette contribution devrait comprendre à termes :

- la taxe de prélèvement de l'eau brute;
- la taxe de modification du régime de l'eau ;
- la taxe de pollution de l'eau

Aujourd'hui, le principe de « préleveur payeur » est déjà opérationnel. Les principaux préleveurs (entreprises d'eau potable, mines, entreprises de BTP) sont effectivement soumis à la CFE. Une réflexion est en cours pour étendre cette taxe à tous les usages, même agricoles.

Les Agences de l'Eau perçoivent cette taxe. Les allocations de la CFE sont définies par arrêtés. Les communes peuvent bénéficier d'une aide de l'Agence mais ce n'est pas systématique. La demande doit porter sur un projet spécifique en matière de gestion et de protection de la ressource. Pour cela, la commune qui le souhaite doit en faire la demande à l'Agence qui évaluera l'éligibilité et la pertinence du projet.

### 1.3 Les enjeux autour des ressources en eau au Burkina Faso et plus spécifiquement sur le bassin du Nakanbè

Le Burkina Faso est un pays sahélien, marqué par une pluviosité faible et aléatoire. Les eaux mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont principalement des eaux souterraines. Or 80% du territoire est situé sur une zone de socle, où les eaux ne sont pas abondantes et les débits généralement très faibles.

Les **ressources en eau sont soumises à de nombreuses contraintes** (démographiques, climatiques, etc.) et sont polluées par certaines pratiques (rejets des eaux usées, pesticides, produits utilisés pour l'exploitation de l'or, etc.). Les populations le constatent elles-mêmes sur le terrain : les puits et forages qui, hier, donnaient de l'eau toute l'année, ne fonctionnent plus, aujourd'hui, qu'une partie de l'année. On peut considérer que le Burkina Faso est en situation de stress hydrique.

#### Résumé des réponses à notre questionnaire sur les difficultés rencontrées dans le cadre de vos projets

80% (à Grenoble) et 50% (à Rennes) des participants, impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement au Burkina Faso, ont été confrontés dans leurs projets à des difficultés liées à la ressource en eau de différentes natures :

- Difficultés pour avoir des informations précises sur la ressource (57% - 20%)
- Difficultés pour capter la ressource – cas de forages improductifs, faible débit (36% - 60%)
- Des ressources qui se tarissent (7% - 40%)
- Une mauvaise qualité de l'eau (29% - 20%)

La première préoccupation de la DGRE est donc d'avoir une **connaissance plus précise sur les ressources en eau**, que ce soit leur qualité ou leur disponibilité, ainsi que leur évolution future. Elle est d'ailleurs actuellement appuyée par la Banque mondiale pour améliorer la connaissance et le suivi de la ressource.

Les données sur les ressources en eau sont indispensables pour pouvoir planifier et encadrer les activités liées à l'eau. Par exemple, il revient à l'Agence de l'Eau de donner son avis sur les prélèvements des ressources pour l'exploitation des mines d'or (prélèvements soumis à autorisation). Mais l'Agence manque d'outils et de données objectives pour évaluer le risque de ces prélèvements.

#### 1.4 Les orientations et actions en matière de gestion des ressources en eau au Burkina Faso

Le premier document de politique de l'eau au Burkina Faso date de 1977. Il a été remis à jour en 2015 afin de tenir en compte des évolutions du contexte national et international : l'approche par les droits humains, le Objectifs du Développement Durable, les enjeux posés par le changement climatique, etc.

##### Rappels sur le cadre sectoriel

Le Burkina Faso a adopté sa [Politique Nationale de l'Eau](#) en 2015. Elle définit les objectifs à atteindre d'ici 2030, conformément aux Objectifs de Développement Durable : **"Pour 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable."**

Plusieurs programmes opérationnalisent la politique nationale de l'eau sur la période 2016-2030 :

- [Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau](#) (PN GIRE)
- [Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable](#) (PN AEP)
- [Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas](#) (PN AEUE)
- [Programme Gouvernance du Secteur Eau/Assainissement du Burkina Faso](#) (PGEA)
- Programme d'Aménagements hydrauliques (PAH - irrigation)

Le **Ministère de l'Eau et de l'Assainissement** (MEA) est en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement à travers ses directions centrales et ses directions déconcentrées. Les directions régionales (DREA) assurent l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage communale.

Ce document de politique, ainsi que les programmes qui en découlent (voir encadré ci-dessus), apportent quelques nouveautés et mettent un peu plus l'accent sur la protection des ressources en eau pour assurer leur pérennité.

Cela se traduit par plusieurs axes d'intervention :

- La **connaissance et le suivi de la ressource**, pour mieux les gérer et les protéger ;
- La **police de l'eau** afin de faire respecter la réglementation. Après une phase pilote dans la région des Hauts Bassins, elle est désormais présente sur l'ensemble du territoire.
- Des nouvelles orientations pour l'approvisionnement en eau potable : la **mobilisation des eaux de surface** en complément des eaux souterraines lorsque cela est possible et la mise en place de **Centre de Production de l'Eau (CPE)**.

Aujourd'hui, l'approvisionnement en eau en milieu rural au Burkina Faso est assuré par une multitude de prélèvements via des forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), ou desservant un réseau d'adduction d'eau potable simplifié (AEPS). Mais cette approche n'est pas pérenne au vue des difficultés de mobilisation de la ressource en eau. L'idée des CPE est donc d'identifier des zones de réserves en eau potentielles qui soient en quantité suffisante et qui pourraient être mobilisées pour desservir plusieurs localités.

*« Même si aujourd'hui nous arrivions à fournir un accès à 100% des burkinabè via des forages équipés de PMH, il est certain que ce taux tomberait à 50% en quelques années du fait de la croissance démographique et du tarissement de certaines ressources » Serge Traoré, DGRE*

Pour répondre aux enjeux autour des ressources en eau, l'Agence agit très concrètement sur le terrain comme l'a illustré M. Kaboré à travers trois exemples d'intervention (voir la présentation PPT)

- **Concertation entre les usagers autour du barrage de Loubila** : en mars 2018, le barrage qui contribue à fournir de l'eau potable à plus de 30% des habitants de Ouagadougou a eu un taux de remplissage de 14%. Face à cette situation exceptionnelle, l'Agence a dû trouver un terrain d'entente avec les autres usagers (entreprises de BTP, maraichers) pour prendre des mesures d'urgence et garantir l'alimentation en eau des populations.
- **Gestion des plantes invasives – jacinthes d'eau par le CLE Massili** : face à l'invasion de cette plante qui dégrade la ressource en eau, une grande opération de destruction a été organisée avec le Comité Local de l'Eau et un système de surveillance a été mis en place pour éviter sa prolifération.

- **Suivi des ressources et risques de pollutions** : les Agences ont répertorié l'ensemble des sources d'eau naturelles du pays, en précisant leurs coordonnées GPS, leurs caractéristiques, et définissant les aménagements possibles de ces sources. De même, elles ont inventorié les sites d'orpillage informels présents sur leur territoire.
- **Travaux de protection des ressources** : réalisation de cordons pierreux afin de limiter le ravinement et permettre aux ressources de s'infiltrer dans les sols.

## 1.5 Les recommandations et appuis aux acteurs de coopération

### Recommandations de la DGRE et l'AEN

Afin de bien s'informer sur les ressources disponibles et de s'assurer de la pérennité des actions plusieurs conseils aux acteurs de coopération ont été formulé par les représentants de la DGRE et de l'Agence de l'Eau du Nakanbé :

- S'assurer que le besoin est réel et cibler les villages où les nouveaux ouvrages sont nécessaires. Pour cela il est bien de **croiser les données** issues des partenaires locaux, des communes (PLEA), et du Ministère qui tient à jour la base de données des ouvrages (Inventaire National des Ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable [INO](#)).
- Présenter le projet aux services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement pour **vérifier sa faisabilité du projet** et obtenir les autorisations préalables. Le Ministère a un certain nombre de données hydrologiques et techniques sur les ouvrages existants qui seront utiles pour évaluer la profondeur, la productivité de la nappe, la qualité de l'eau, etc. Les coordonnées des DREA et de certaines DPEA sont à retrouver sur l'annuaire ACTEA : [www.actea.org/bases/contacts.php](http://www.actea.org/bases/contacts.php)
- Informer l'Agence de l'Eau concernée par la zone d'intervention pour **vérifier que le projet n'entre pas en contradiction avec la stratégie et l'action de l'Agence**
- **Inscrire son intervention dans la durée**

### Rôles des Agences de l'Eau françaises

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), présentes lors de ces rencontres, ont rappelé leurs actions à l'international.

Ces interventions entrent dans le cadre de la loi Oudin Santini qui autorise les collectivités et Agences à mobiliser jusqu'à **1% des ressources affectées à leurs budgets « eau et assainissement »** en faveur de projets de solidarité internationale. En 2017, l'ensemble des Agences ont mobilisé 17,9 millions d'euros pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde.

Plus d'information sur la loi et son application : [www.pseau.org/fr/1\\_pourcent](http://www.pseau.org/fr/1_pourcent)

L'intervention des Agences à l'international se fait à deux niveaux :

- **Coopération institutionnelle avec d'autres Agences de bassin** : les Agences de l'Eau en France ont des missions assez similaires à celles décrites par l'AEN. Elles sont également confrontées aux problèmes nouveaux posés par le changement climatique. Elles ont donc développé des partenariats avec d'autres Agences de bassins afin de partager leurs pratiques avec leurs homologues. Ainsi l'AELB est en coopération avec l'Agence de l'Eau du Nakanbé depuis 2010. Elle travaille également étroitement avec le Secrétariat permanent pour la Gestion intégrée des ressources en eau (SP/GIRE), la DGRE et l'Autorité du Bassin de la Volta. Ce partenariat permet de confronter les pratiques des deux Agences autour de
  - La gestion des données (SNIEAU)
  - L'animation des instances de délibération (Comité de bassin, Commissions techniques, etc) et de concertation locale (CLE)
  - La mise en place du mécanisme de redevance (CFE)
  - L'élaboration d'outils de planification (SDAGE)
  - La prise en compte du changement climatique

Ces échanges se font à l'occasion de séminaires, formations, mobilisation d'experts de l'Agence, etc. Cette coopération est appuyée techniquement par l'Office Internationale de l'Eau (OIEau), présent en France et au Burkina Faso.

A noter, qu'au Burkina Faso, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est en coopération avec l'Agence de l'Eau du Mouhoun.

- **Appui aux acteurs du bassin sur des programmes de solidarité internationale pour l'eau** : Les Agences appuient les acteurs du bassin dans leur projet eau/assainissement en France et de la même façon à l'international.

L'AELB a rappelé les conditions d'éligibilité des projets :

- Associer les populations dans la formulation des besoins et la mise en œuvre des actions ;
- Impliquer les autorités locales en charge de l'eau potable et de l'assainissement (Communes, DREA, Ministère, etc.) ;
- Etre en cohérence avec les stratégies nationales et locales ;
- Vérifier la pertinence et faisabilité de l'action, sur la base d'une analyse approfondie du contexte (l'Agence peut financer des études préparatoires) ;
- S'assurer de la pérennité de l'action en accompagnant la gestion des ouvrages réalisés et plus globalement en renforçant l'organisation du service de l'eau potable et de l'assainissement.

### Action des collectivités françaises en matière d'eau potable et d'assainissement

**Grenoble Alpes Métropole** a témoigné lors de la rencontre à Grenoble sur son engagement à l'international. La Métropole a été créée en 2015. Elle regroupe 49 communes qui lui ont transféré la compétence eau potable et assainissement.

Jusqu'à présent, les équipes de la Métropole sont intervenues ponctuellement sur des programmes de coopération au Laos, avec Electriciens Sans Frontières, et à Bethléem, à la demande de la ville de Paris, pour accompagner l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la ville.

La Métropole souhaiterait aujourd'hui appuyer des initiatives en faveur du développement de services publics de l'eau et de l'assainissement en mobilisant une partie de son budget eau/assainissement. Cela pourrait se faire en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Les discussions internes sont en cours pour définir les modalités exactes de ce dispositif.

**La collectivité Eau du Bassin Rennais**, présente à la rencontre à Rennes, a rappelé son engagement, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour soutenir les acteurs de solidarité internationale sur des projets relevant de ses compétences eau potable. **La Région Bretagne** quant à elle, apporte son soutien aux acteurs bretons de solidarité internationale sur des programmes de développement. Les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont éligibles à ce dispositif.

## 2 Questions et remarques

### Comment seront gérés les Centres de Production de l'Eau ?

**Aujourd'hui, avec la décentralisation, les communes sont maîtres d'ouvrages des services d'eau potable et d'assainissement sur leur territoire. Mais elles n'auront pas les moyens humains et financiers pour gérer des Centres de production d'Eau.**

La gestion de ces CPE ne relèvera pas forcément des communes, car cela demande en effet des compétences techniques importantes (ingénierie, chimie, etc.) et que ces centres alimenteront plusieurs communes. L'échelle d'intervention serait l'intercommunalité, voire la région. Les compétences de l'ONEA pourraient être mobilisées. Le mécanisme de redevance est à définir.

### Appuyer les compétences en hydrogéologie

**Il y a de bonnes compétences en hydrogéologie au Burkina Faso. Elles sont principalement mobilisées sur la réalisation des forages alors qu'il faudrait mener des analyses plus approfondie et à long terme sur les ressources en eau. Une demande de bourse a été introduite pour un étudiant impliqué sur l'étude réalisée sur Ouahigouya en ce sens.**

La DGRE est en négociation avec la Banque mondiale pour développer la connaissance et suivre les données sur les ressources en eau. L'université est associée à ce programme. Il est d'ailleurs prévu de financer certaines thèses et master.

L'Agence de l'Eau peut également financier des thèses qui rentrent dans les objectifs de son SDAGE.

### Existe-t-il un équivalent du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) au Burkina Faso ?

Il existe le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso (BUMIGEB). Il a du matériel pour réaliser les forages et les outils d'analyse mais n'intervient que ponctuellement sur les ressources en eau.

### Quelle complémentarité entre la DGRE et les Agences de l'Eau

La DGRE effectue les études et les reverse aux Agences, qui sont plus opérationnelles pour mettre en œuvre des actions de valorisation/protection des ressources.

Les Agences sont relativement récentes. C'est pourquoi, elles ne font que « contribuer » à l'amélioration des connaissances mais la frontière entre les missions de la DGRE et de l'Agence sur ce point est à clarifier.

### Existe-t-il des cadres de concertation entre les acteurs ?

En dehors des Agences de l'eau, deux structures spécifiques ont été créées pour la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

**Le Conseil National de l'Eau (CNEau)** est un organe consultatif placé auprès du Ministre en charge de l'eau et qui apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau. Il est l'organe par excellence de la mise en œuvre de la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau.

**Le Comité Technique de l'Eau (CTE)** est un organe de coordination administrative et d'harmonisation des politiques en matière d'eau des différents départements ministériels. Présidé par le Secrétaire Général du ministère en charge de l'eau, le CTE est utile en ce sens qu'il est l'instance de concertation interministérielle destinée à préparer les avis sur les projets de décisions à soumettre au Gouvernement.

### Brigade de l'eau sur le barrage de Tanghin

**L'association Grenoble Tanghin a accompagné des maraichers présents autour du lac de barrage n°2 à Ouagadougou pour qu'ils adoptent de nouvelles pratiques agricoles et ainsi réduire la pollution (utilisation de compost, pesticides biologiques, etc.). Mais certaines mauvaises pratiques persistent. Est-ce que le projet de brigade de l'eau à Ouagadougou est effectif et pourrait intervenir pour lutter contre ces pratiques ?**

Depuis la fin de l'année dernière la Police de l'eau (et non brigade de l'eau) a été généralisée sur l'ensemble du territoire pour conseiller et faire respecter la réglementation en matière de protection des ressources en eau.

Concernant le barrage de Tanghin, il est important de donner des précisions : les barrages au Burkina Faso ont des vocations multiples (eau potable, maraichages, BTP, etc.) sauf trois d'entre eux : celui de Ziga, de Loumbila et de Tanghin, réservés uniquement à l'alimentation en eau potable. L'Agence de l'Eau du Nakanbé a pris des dispositions pour délocaliser les maraichers qui étaient autour de ces 3 barrages afin de protéger les ressources. Mais si les partenaires de coopération les appuient et les maintiennent autour des barrages, c'est contre-productif et coûteux. L'ONEA l'année dernière a dû dépenser plus de 2milliards de CFA pour traiter les eaux de ces barrages pour éliminer certaines pollutions liées à l'agriculture. Il est important que les Agences et partenaires de coopération travaillent ensemble pour trouver des solutions cohérentes et durables.



## Gestion des AEPS

**Le Grand Besançon soutient un programme de coopération avec la commune de Douroula. Un système d'AEPS a été mis en place dans la commune dans le cadre d'un programme de l'Etat, mais la commune n'a pas les moyens pour en assurer la gestion.**

Les textes de la Réforme prévoient que la gestion des AEPS soit confiée à un opérateur professionnel. Il se peut qu'un seul point d'eau ne soit pas économiquement viable. Un opérateur peut intervenir sur une région, en mettant en place un système de péréquation entre les centres rentables et ceux qui le sont moins.

Voir à ce sujet le cahier technique développé par le Ministère :

[www.eauburkina.org/images/Eau\\_Potable/Outils\\_Reforme/CAHIER\\_3\\_Gestion\\_AEPS.pdf](http://www.eauburkina.org/images/Eau_Potable/Outils_Reforme/CAHIER_3_Gestion_AEPS.pdf)

## Prioriser les usages

**L'agriculture est une activité essentielle pour une grande partie de la population. Les retombées économiques des activités minières sont moins directes pour les populations, sont certainement moins pérennes (l'exploitation va durer en moyenne 10 – 15 ans) et ont des conséquences catastrophiques sur les sols et les ressources en eau. Ne faudrait-il pas prioriser les usages de l'eau pour l'agriculture ?**

Le Burkina Faso a fait le choix politique de s'ouvrir aux entreprises minières. Les administrations doivent trouver les solutions les plus adaptées (d'un point de vue technique, environnemental, social, économique), tout en prenant en considération ces choix politiques.

## Le reboisement pour lutter contre l'érosion des sols

**L'association Burkina 35 intervient depuis plusieurs années pour réaliser des ouvrages d'eau potable et réfléchit aujourd'hui à ajouter dans ses programmes un volet reboisement pour faciliter l'infiltration des eaux dans les sols et ainsi s'assurer d'une bonne recharge des nappes captées. Est-ce que ce sont des actions éligibles au financement des Agences et collectivités (loi Oudin Santini) ?**

L'OIEau accompagne les Agences de l'Eau du Mouhoun et du Nakanbé (en partenariat avec l'AESN et l'AELB) depuis 8 ans. Avec le changement climatique, il devient essentiel de faire évoluer les projets d'eau potable en s'intéressant au grand cycle de l'eau et en particulier à la protection des ressources en eau, pour s'assurer qu'elles soient en quantité et de qualité suffisante. Cela demande d'élargir son champ d'action et d'agir sur la conservation de l'eau (ressources souterraines, zones humides, etc.) et des sols, de lutter contre l'érosion, d'atténuer les risques d'inondation, etc.

La collectivité Eau du Bassin Rennais, dans le cadre de sa compétence eau potable, met en œuvre ce type d'activités en France : protection du périmètre de captage par l'acquisition des terrains, le boisement, action auprès des agriculteurs à proximité des zones de captage pour qu'ils limitent l'utilisation d'intrants chimiques et de pesticides qui peuvent impacter les ressources, etc. Ce sont des actions que nous devrions pouvoir financer également à l'international.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans son appui à l'Agence de l'Eau du Nakanbé et les Comités Locaux de l'Eau, finance déjà ce type d'actions (réalisation des cordons pierreux, etc.). D'un point de vue technique, ce type d'actions devraient donc pouvoir être financées. Bien évidemment, cela dépend de la taille d'intervention : on ne financera pas un programme de reforestation de toute une région. Cela doit par ailleurs être validé politiquement.

L'association ARPOM a expérimenté ce type d'actions et attire l'attention sur certains points de vigilance :

- Identifier la zone d'intervention pertinente, ce qui n'est pas toujours évident pour les eaux souterraines : en effet, on peut intervenir autour de la zone de captage mais il faut également connaître l'aire d'alimentation de la nappe.
- Nécessité de sécuriser le foncier
- Choisir des espèces adaptées localement : le manguier par exemple n'est pas forcément un arbre adapté dans le Nord du pays, car il est consommateur en eau. Les services des eaux et forêts peuvent aider à identifier les espèces locales les plus adaptées.
- S'assurer de l'entretien des plantes

Au Burkina Faso, la réglementation prévoit en effet des périmètres de protection des ressources en eau (zones de servitudes des cours d'eau, etc.) et la Police de l'eau, récemment mise en place a pour mission de les faire respecter.

### L'hygiène, une action complémentaire indispensable

**Pour améliorer les conditions sanitaires des populations, un projet d'eau potable devrait contribuer à améliorer l'accès à une source d'eau potable, ainsi qu'à des latrines et à améliorer les pratiques d'hygiène, en particulier le lavage des mains.**

## 3 Connaître, mobiliser, protéger les ressources en eau dans la pratique

Les échanges à Grenoble se sont poursuivis en 3 groupes autour des témoignages de partenaires de coopération impliqués au Burkina Faso

1. L'association Chambéry/Ouahigouya : le témoignage portait sur une étude hydrogéologique qui a été réalisée dans le cadre de la coopération décentralisée entre les villes de Chambéry et Ouahigouya pour affiner la connaissance sur les ressources en eau du territoire afin d'orienter les choix du service d'eau potable ;
2. Echanges Sahel - comité de jumelage Annecy-le-Vieux/ Dori : le témoignage portait sur les actions menées dans le cadre du Plan de gestion des eaux usées et excréta de Dori réalisée dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre les villes d'Annecy-le-Vieux et Dori pour renforcer le service d'assainissement, sensibiliser les populations et protéger les ressources en eau (programme Sentinelle) ;
3. L'association Tétraktys : le témoignage portait sur l'étude hydrogéologique réalisée en amont d'un projet d'approvisionnement en eau afin d'identifier les ressources exploitables.

Voir les fiches de présentation jointes au compte rendu.

## Liste des participants

### Grenoble, 3 octobre 2018

Nom, Prénom	Organisme	Contact Mail
Bayili Justin	ACTEA	reseau.actea@gmail.com
BERNARD Arlette	Comité de Coopération Décentralisée de Limonest	
Bernard GUIONIE	Comité de Coopération Décentralisée de Limonest	
Blanc Karine	Métropole de Lyon	kblanc@grandlyon.com
BOLZE Maurice	Hydraulique Sans Frontières	mcbolze@free.fr
BONHOMME Bernard	Hydraulique Sans Frontières	araouane@hotmail.com
BOREL Bernadette	Comité de jumelage Grigny- Koupéla	bernadette.borel@orange.fr
BOREL Jean	Comité de jumelage Grigny- Koupela	jean.pierre.borel@wanadoo.fr
BRETON Marie	Grenoble Tanghin	breton-marie@wanadoo.fr
BRONDEL Denis	Chambéry Ouahigouya - Hydrogéologue	
CHAPTAL Daniel	Association BURKINA 35	daniel.chaptal@free.fr
DAUDIN Laure	FONDATION ARTELIA	laure.daudin@arteliagroup.com
Davina Derain	Chambéry Ouahigouya	chambery.ouahigouya@mairie- chambery.fr
Delanissays Thierry	Association Peuples Solidaires Bagnols sur Cèze	mhtd@wanadoo.fr
DUBIE Jean-Yves	SOLIDARITE EAU SUD	dubie.jean-yves@orange.fr
Érnoul, Hélène	Morija	helene.ernoul@morija.org
GASSE Benjamin	Morija	benjamin.gasse@morija.org
Gasset Aubin	Peuples Solidaires Bagnols	peuplessolidaires.bagnols@gmail.com
Gery André	ALESIAH - Coopération Echirolles/Bénin	andre.gery@numericable.fr
Henri CAYROL	Comité de Coopération Décentralisée de Limonest	
JACQUIN Christelle	Grand Besançon	christelle.jacquin@grandbesancon.fr
Kaboré Ghislain	AEN	wghislain@gmail.com
Le Gall Olivier	TETRAKTYS	olivier.legall@tetraktys-ong.org
LEVALLOIS Jean-Pierre	Comité de Coopération Décentralisée de Limonest	levallois.jean-pierre@orange.fr

Macret Bernard	Ville de Grenoble	bernard.macret@grenoble.fr
MATHIEU Chantal	Comité de Coopération Décentralisée de Limonest	
Mayoussier Christophe	Grenoble Alpes Métropole	christophe.mayoussier@lametro.fr
Menjoz Nadine	SIEMLY	nadine.menjoz@gmail.com
Morenas Michel	Electriciens Sans Frontière	mimostralia@myself.com
Nicoud Gérard	Chambéry Ouahigouya - Hydrogéologue	gnicoud@live.fr
NOUVELLON Marc	Energies Sans Frontières	nouvellonmarc@gmail.com
Pascale Rouxel	Echanges Sahel	pascale.rouxel@gmail.com
Perrin Nicolas	Grenoble Alpes Métropole	nicolas.perrin@lametro.fr
Pontiac Nicolas	Résacoop	npontiac@resacoop.org
POPINEAU Mathilde	TETRAKTYS	mathilde.popineau@tetraktys-ong.org
Prato Cécile	Conseil régional Auvergne-Rhône- Alpes	cecile.prato@auvergnerhonealpes.fr
Ramallo Cinthya	Membre ARRA	cinthya.ramallo@gmail.com
Recoura Eric	Ville de Grenoble	eric.recoura@grenoble.fr
REMONT Bruno	Hydraulique Sans Frontières	bruno.remont@numericable.com
Sanchez Ana	pS-Eau	ana.sanchez@pseau.org
Seinturier Francine	peuples solidaires hautes alpes	pso05@laposte.net
Tourlonnias Béatrice	pS-Eau	tourlonnias@pseau.org
TOURON Remi	Agence de l'eau RMC	remi.touron@eamrhc.fr
Traoré Serge	MEA	smdtra1980@gmail.com
TRIBOULET Jean-Pierre	Ancien conseiller technique	jeanpierrettriboulet@hotmail.fr
Weimer Noémie	Peuples Solidaires Bagnols	noemali@hotmail.com

## Rennes, 5 octobre 2018

Nom, Prénom	Organisme	Contact Mail
Bayili Justin	ACTEA	reseau.actea@gmail.com
Boucekkine Ghania	MIR	gboucekkine@yahoo.fr
Brachet, Christophe	OIEau	c.brachet@oieau.fr
BREGEON Michel	Association SADA	am.bregeon@orange.fr
CHAUVET Patricia	Association DOUGDI	patriciapaulchauvet@orange.fr
COIRRE Marie-Claude	Association BURKINA 35	marie-claude.coirre@wanadoo.fr
Etiemble Fernand	Collectivité Eau du Bassin Rennais	fernand.etiemble@orange.fr
Gilliard Hervé	AELB	herve.gilliard@eau-loire-bretagne.fr
Kaboré Ghislain	AEN	wghislain@gmail.com
LAMBINET Maryvonne	ASSOCIATION DOUGDI	maryvonne.lambinet@orange.fr
Le Du Dominique	Association ARPOM BREST (Plougastel)	ledu.dom@wanadoo.fr
LECOMTE Maryline	Région Bretagne	maryline.lecomte@bretagne.bzh
Lever Michel	Solidarités International	mlever@solidarités.org
PAIREL Marie-Annick	Association BURKINA 35	manickpairesl@yahoo.fr
Plu Leroy Chantal	AIFAF	plagell@wanadoo.fr
Roger-Machart Yves	Association Douar Nevez	yves.roger-machart@wanadoo.fr
Rolland Louis	ARPOM Plougastel	louisrolland1@orange.fr
Scolan Estelle	Région Bretagne	estelle.scolan@bretagne.bzh
Scolan Sonia	CASI Bretagne	casi.breizh@orange.fr
Tourlonnias Béatrice	pS-Eau	tourlonnias@pseau.org
Traoré Serge	MEA	smdtra1980@gmail.com
Vaurette dominique	ACAUPED	vaurette.dominique@sfr.fr